



Restructurations des Unités Expérimentales de l'INRA

Intervention de la CGT-INRA au CTP de l'INRA du 22 juin 2007

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'École – Tél. : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Site Intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> - site Internet : <http://www.inra.cgt.fr/>
Document réalisé le 26/06/2007

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration, Mesdames et Messieurs les membres du CTP,

La CGT-INRA souhaite aborder de nouveau la question importante des UE dans le dispositif de Recherche de notre Institut.

Dans une présentation que vous avez faite récemment dans plusieurs centres devant des Directeurs d'UE¹ et intitulée "Un dispositif en adéquation avec les missions de l'Inra"², apparaît une série de diapositives (10 au total) portant sur le dispositif des UE.

Après des rapports relativement détaillés sur les restructurations proposées par votre direction (rapports « Chassin », « Elsen », « Riba » ...) vous avez abouti au document que vous avez intitulé « Proposition de cadre de réflexions et de décisions pour l'Inra » sur les UE et les plates-formes, document non public si ce n'est une présentation de diapositives sous PowerPoint que vous avez soumis pour avis aux CSD³. Mais la présentation faite devant les Directeurs des UE **donne peu de détails sur les évolutions proposées (2 diapositives peu explicites) et comporte des évolutions parfois contradictoires par rapport aux avis émis dans les précédents rapports.**

Dans ce dossier les agents ont souvent l'impression que pendant que certains soufflent le chaud d'autres soufflent le froid ! Nous aimerions donc connaître l'évolution de ce dossier.

Mais avant, permettez moi de vous lire **quelques passages extraits des avis émis par les Conseils Scientifiques de certains départements** sur le document que vous leur avez soumis :

Santé Animale (SA) :

Le département rappelle que les UE restent un socle de la spécificité de l'Inra. Il rappelle l'importance des corps de techniciens (AGT, AJT et TR) dans les UE.

Génétique Animale (GA) :

GA insiste sur le rôle positif et important du dispositif des UE pour les thématiques du département. Les UE sont un avantage pour l'Inra car ce type de dispositif n'existe plus chez de nombreux partenaires européens.

Les UE ont un rôle d'appui très important pour les UR du département.

Les programmes sont de grande taille et relativement longs, le département souhaite garder une forte maîtrise sur les orientations du travail des UE.

Sur le PEA⁴, GA émet de très fortes réserves liées aux risques sanitaires et à d'éventuelles catastrophes naturelles (ex récent sur St Pée sur Nivelle).

La gouvernance des pôles sera plus complexe (plus d'interlocuteurs, arbitrages scientifiques plus

¹ UE : Unité Expérimentale

² <https://intranet.inra.fr/pdg/content/download/2819/28538/version/1/file/OS+et+dispositif+exp%E9rimental.ppt>

³ CSD : Conseil Scientifique de Département

⁴ PEA : Pôle d'Expérimentation Animale

difficiles). Les pôles peuvent induire des conflits entre orientations nationales et politiques régionales. Les pôles peuvent créer une concurrence malsaine entre protocoles génétiques (à long terme) et protocoles plus courts, le CSD souhaite que le département garantisse la première orientation (long terme).

Physiologie Animale et Système d'Élevage (PHASE) :

Pour PHASE la réflexion sur les UE ne peut être conduite qu'en regard des orientations scientifiques du département.

Le département regrette que le rapport « Elsen » ne soit pas public.

Le département estime que le document est inachevé en ce qui concerne les plateformes non UE-IE⁵ (objectifs, moyens, gouvernance, partage etc...)

Il estime que les plateformes ne placent pas l'Inra en position originale, en effet ce type de structures existe dans les universités et dans d'autres EPST.

En ce qui concerne les UE de PHASE et la création des PEA :

Les missions et le rôle des PEA ne sont pas définis, pas plus que le fonctionnement, les moyens financiers et la gouvernance de ces structures ("*le PEA est-il une unité ou un simple point sur la carte ?*").

Pour PHASE le dossier des PEA n'est pas assez instruit en l'état.

Les UR du département s'interrogent sur le maintien de la proximité IE / UR dans le nouveau dispositif proposé.

Pour PHASE, la structure PEA aggrave les risques sanitaires.

En conclusion, le département recommande de poursuivre l'instruction sur les PEA et REA⁶ avant de prendre des décisions définitives.

Ecologie des Forêts, Prairies et milieux Aquatiques (EFPA) :

Sur les ORE⁷ :

Dans le document de la DG il est affirmé que "*l'INRA n'a pas en tant que telle une mission de suivi de l'environnement*". Le CSD d'EFPA pense que cette affirmation affaiblit le discours de l'institut.

Le CSD regrette que l'importance des capacités du dispositif expérimental d'EFPA ne soit pas soulignée dans le document (dispositifs à forte valeur patrimoniale).

EFPA estime nécessaire un certain niveau de redondance (aussi bien au niveau national qu'international) pour les études menées dans les ORE (ex : études sur le changement climatique).

"Attention à vouloir se débarrasser d'espèces et de sites qui semblent aujourd'hui marginaux mais qui peuvent représenter des modèles pertinents demain."

Le CSD estime qu'il ne faut pas croire que la réduction des effectifs augmente toujours l'efficacité.

Enfin pour EFPA la modernisation du dispositif expérimental ne doit pas se faire au détriment de dispositifs plus anciens mais dont la valeur augmente avec la problématique du changement climatique.

Génétique et Amélioration des Plantes (GAP) :

Le CS réaffirme l'intérêt qu'il porte aux Ressources Génétiques (RG) patrimoniales et scientifiques.

Il estime que l'expérience du CIRAD de perte de RG suggère qu'avant toute décision il convient de répondre aux questions suivantes :

- ces RG sont-elles utilisées ?
- quel est leur potentiel y compris en dehors de l'Inra ?
- peuvent-elles être reconstituées si besoin ?

Le CS est préoccupé par une situation où les décisions seraient prises par défaut (départ en retraite des responsables de collections ...)

⁵ IE : Installation Expérimentale

⁶ REA : Réseau d'Expérimentation Animale

⁷ ORE : Observatoire de Recherche en Environnement

Le CS évoque le problème (non résolu à ce jour) du financement récurrent des CRG⁸ et de la FCSB⁹.

Enfin le CS reconnaît les potentialités du dispositif expérimental du DGAP. Il réaffirme la nécessité de conduire, dans la plupart des cas, des expérimentations répétées dans différents lieux et dans le temps (c'est d'ailleurs l'exigence de nombreux journaux scientifiques).

Environnement et Agronomie (EA) :

Le CSD EA constate que le rapport se présente, sans temporalité affichée, comme un état des lieux et de la situation, avec une logique de moyens contraints, mais manque de perspective et de vision stratégique adaptée au contexte national et européen de recherche.

Le CS réaffirme à l'unanimité l'intérêt et le besoin de dispositifs agronomiques lourds pour mener des recherches dans son domaine scientifique, donc la nécessité d'un réseau d'Unités Expérimentales. Le dispositif des Unités Expérimentales est une très grande richesse de l'Institut, envié par d'autres organismes de recherche.

Il est également primordial de disposer d'un réseau réparti sur le territoire (diversité des terroirs, des systèmes de culture, des conditions climatiques) diversité qui est à prendre en compte dans toute étude agronomique ou environnementale.

Les recherches en Environnement nécessitent des pas de temps longs, qui ne sont gérables que dans les Unités Expérimentales de l'Institut.

Réduire cette richesse et cette diversité reviendrait à diminuer la pertinence des recherches finalisées menées dans le département.

En conclusion de cette intervention, on peut reprendre cette dernière phrase et dire que réduire la richesse et la diversité du notre dispositif expérimental reviendrait à diminuer la pertinence des recherches finalisées menées à l'INRA.

Dans ces conditions et à la lecture des avis des différents CSD, la CGT-INRA réitère sa demande de gel de toutes les mesures de restructurations et d'arrêt d'activités actuellement en cours dans de nombreuses UE.

De plus, nous exigeons, avec les agents concernés, que les UE actuellement en difficulté aient les moyens humains et financiers pour un fonctionnement correct répondant aux attentes des scientifiques et des utilisateurs des UE.

En réponse à cette intervention, M. Eddi (en l'absence de Madame Guillou) nous a fait la réponse suivante : " Il n'y a absolument rien qui me choque dans ce que vous avez dit sur les avis des conseils des départements ... Vous restez sur vos positions et en cela on peut reconnaître le mérite de la constance de votre discours. Mais admettez que d'autres personnes, dont la direction générale, peuvent avoir une toute autre lecture de la situation. Nous sommes encore dans la phase de synthèse des avis des départements et on n'a d'ailleurs pas encore toutes les réponses. Il manque 2 à 3 contributions de département, mais ce n'est pas mon domaine et vous aurez de toute façon un bilan de synthèse des avis des conseils des départements et vous serez informés en temps utile des décisions que prendra la direction générale sur le devenir des Unités Expérimentales."

Il est bien évident que nous ne pouvons pas nous contenter d'une telle réponse et que les agents concernés ne doivent pas attendre d'être mis devant le fait accompli des décisions de la DG !

⁸ CRG : Centres de Ressources Génétiques

⁹ FCSB : Fondation de Coopération Scientifique pour la Biodiversité